



UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

**OBSERVATIONS DE L'UMQ
dans le dossier R-3791-2012**

*(Demande d'autorisation pour créer un compte de frais reportés lié à une extension
éventuelle du réseau gazier vers la Côte-Nord)*

PRÉSENTÉES À :

La Régie de l'énergie du Québec

Le 23 mai 2012

TABLE DES MATIÈRES

<u>Présentation de l'Union des municipalités du Québec</u>	3
La pluralité des sources d'énergie : une question d'équité.....	5
<u>Oui à l'extension du réseau gazier sur la Côte-Nord</u>	6
<u>Des bénéfices environnementaux à la clef</u>	6
<u>Conclusion</u>	7

Présentation de l'Union des municipalités du Québec

À la fois expression de la diversité et de la solidarité municipale et interlocutrice privilégiée auprès de ses partenaires, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) représente, depuis sa fondation en 1919, les municipalités de toutes tailles dans toutes les régions du Québec. Elle est un regroupement municipal qui favorise l'entraide dans l'ensemble du milieu, d'abord en soutenant la prise en charge de son action au plan régional par ses dix-sept caucus régionaux, mais aussi en permettant à ses membres de travailler sur la base de leurs affinités et d'avoir une voix sur toutes les instances politiques et dirigeantes.

La structure de l'UMQ, par ses caucus d'affinité, est le reflet de la mosaïque municipale québécoise avec ses communautés métropolitaines, ses grandes villes, ses villes d'agglomération, ses municipalités de centralité, ses municipalités locales et ses MRC.

En plus de contribuer, par des représentations pertinentes et constructives auprès du gouvernement, à l'amélioration continue de la gestion municipale, l'UMQ dispense une gamme variée de services conçus expressément pour ses membres, adaptés à leur réalité et à la spécificité de leurs besoins. Elle se veut également un carrefour de la réflexion municipale québécoise et favorise à cette fin la formation des élus municipaux et la diffusion de l'information, notamment par le biais de son site Internet (www.umq.qc.ca), de son bulletin électronique quotidien *Carrefour Municipal*, de ses *Info Express*, de sa revue *URBA*, de ses Assises annuelles et de son salon *Quartier municipal des affaires*. L'UMQ est de plus un agent privilégié de communication entre les gouvernements et les municipalités.

La mission de l'UMQ consiste à contribuer au progrès et à la promotion de municipalités démocratiques, dynamiques et performantes, dédiées au mieux-être des citoyens.

Les interventions de l'UMQ devant la Régie de l'énergie reposent sur les principes et objectifs suivants :

- Représenter les intérêts des différentes catégories de municipalités sur tout dossier énergétique en lien avec la mission de la Régie, et ainsi mieux informer cette dernière de la situation et des intérêts municipaux.
 - Intervenir lorsque la contribution de l'UMQ peut faire une différence significative à la fois pour ses membres et pour la compréhension de la Régie (et ainsi éviter la redondance avec les autres intervenants accrédités par la Régie dans une cause).
-

La pluralité des sources d'énergie : une question d'équité

Selon l'UMQ, le fait pour une collectivité de bénéficier d'une pluralité de solutions énergétiques contribue largement à sa compétitivité, et notamment au niveau industriel, où l'énergie constitue, au-delà de ses usages habituels en matière de chauffage et de transport, un facteur de production parfois important. C'est même souvent un facteur de pérennité des installations industrielles et, conséquemment, de la région elle-même lorsque cette dernière appuie fortement son développement sur l'exploitation de ses richesses.

L'arrivée du gaz naturel dans une région qui n'en était pas pourvue est donc une avenue plus qu'intéressante, notamment en fonction des perspectives globales qui laissent entrevoir un prix plus que compétitif pour cette forme d'énergie en Amérique du Nord sur une période de plusieurs années. Elle permet même d'espérer une percée dans le secteur de la deuxième ou de la troisième transformation des minerais prélevés dans le sol du Nord québécois.

Par ailleurs, sans même remonter à la décision d'électrifier l'ensemble du territoire québécois, le passé récent fournit d'intéressants exemples de soutien public à la disponibilité accrue de sources d'énergie dans certaines régions. En témoignent les divers prolongements du réseau gazier subventionnés en vertu de divers programmes ou enveloppes gouvernementales : vers la Beauce dans les années '90, vers le Saguenay dans les années 2000, vers la région de l'Amiante en ce moment, etc.

La question des infrastructures à construire pour initier et stimuler le développement d'un territoire est d'ailleurs une donnée permanente pour les municipalités, bien qu'à une échelle beaucoup plus locale que l'extension d'un réseau gazier. Le principe en est cependant le même : jusqu'où une collectivité doit-elle supporter certains coûts en immobilisations, en espérant des retombées positives de ces investissements sur le long terme, plutôt que de laisser le « marché » dicter les impératifs de développement ? C'est que le « marché » a maintes fois fait la preuve de ses limites dans des projets d'aménagement territoriaux qui requièrent à la fois de lourds investissements et de longs

délais de récupération des investissements réalisés. On touche là à la base de l'obligation d'encadrer par réglementation spécifique les conditions tarifaires de la distribution énergétique (gaz naturel, électricité) ou encore à la justification de la propriété publique de plusieurs grands équipements (municipalités, sociétés d'État) que le « marché », livré à ses seuls ressorts, fournirait en quantité sous-optimale.

Oui à l'extension du réseau gazier sur la Côte-Nord

Aujourd'hui, l'UMQ estime qu'il est nécessaire de contribuer à créer les conditions d'une prospérité nouvelle pour les municipalités de la Côte-Nord et leur population. Le principe d'interfinancement, qui est inscrit dans la pratique de la distribution de l'électricité et du gaz naturel au Québec, est une donnée cardinale dont devra tenir compte la Régie dans sa décision de permettre à Gaz Métro d'aller de l'avant avec sa demande de création d'un compte de frais reportés. La manifestation la plus évidente de cet interfinancement est le tarif équivalent pour des clients d'une même catégorie de consommateurs, quel que soit l'endroit où ils se trouvent sur le réseau, malgré des coûts de desserte qui sont différents.

L'UMQ croit qu'il est fort probable que l'intérêt financier des industries établies (et celles à venir) sur la Côte-Nord de migrer vers une nouvelle forme d'énergie disponible, sécuritaire et stable, soit suffisant pour rentabiliser l'extension projetée. Les mécanismes de recouvrement de coûts auxquels le Distributeur pense actuellement, c'est-à-dire nommément une subvention via un programme gouvernemental d'infrastructures stratégiques, ainsi qu'une « surprime » aux clients industriels qui maintiendra néanmoins le caractère incitatif de leur conversion au gaz naturel, devraient donc être suffisants pour financer l'extension éventuelle du réseau gazier, sans qu'il soit nécessaire de recourir à de l'interfinancement avec les clients existants du Distributeur.

Des bénéfices environnementaux à la clef

L'aspect environnemental est également présent dans l'intérêt de disposer de la filière gazière sur la Côte-Nord, puisque l'essentiel de l'énergie qui sera déplacée par l'arrivée

du gaz naturel est dérivée de la consommation de mazout lourd, beaucoup plus polluant que le gaz naturel. Le projet d'extension du réseau gazier vers la Côte-Nord est donc un outil supplémentaire, pour le Québec, pour atteindre ses cibles en matière de diminution des émissions de gaz à effet de serre, ce à quoi applaudit l'UMQ.

Conclusion

C'est pour l'ensemble de ces raisons que l'UMQ endosse sans réserve la demande logée par Gaz Métro à l'effet de lui permettre de créer un compte de frais reportés lié à une extension éventuelle du réseau gazier vers la Côte-Nord. L'UMQ annonce immédiatement à la Régie son intention de demander le statut d'intervenant pour les étapes ultérieures du cheminement de ce dossier.

Pour toute information relative au suivi des interventions de l'UMQ devant la Régie de l'énergie du Québec, prière de contacter M. Pierre Prévost, analyste désigné, aux coordonnées apparaissant ci-après : 514-355-1318 / prevostconseil@videotron.ca, ou encore M. Jean-Philippe Boucher, conseiller en développement économique régional à l'UMQ, au 514-282-7700, poste 252 / jboucher@umq.qc.ca

UMQ



UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

680, rue Sherbrooke Ouest, bur. 680, Montréal (Québec) H3A 2M7
Téléphone : 514.282.7700 · Télécopieur : 514.282.8893
www.umq.qc.ca